

## 4.8 Nuptialité

Cette section renferme des statistiques sur les mariages et les taux de nuptialité, et également sur les dissolutions de mariages. Dans l'*Annuaire du Canada 1973* (pages 215-218), on traite longuement de cette question en faisant ressortir l'augmentation vertigineuse du nombre de divorces, résultat des modifications apportées en 1968 à la législation canadienne sur le divorce.

### 4.8.1 Mariages

En 1975, on a enregistré 197,585 mariages au Canada. Le taux de nuptialité est demeuré à 8.9 pour 1,000 personnes. C'est la province de l'Alberta qui avait le taux le plus élevé, soit 9.9 mariages pour 1,000 personnes (tableau 4.32).

En 1975, l'âge médian au mariage, c'est-à-dire l'âge au-dessus et au-dessous duquel se sont produits la moitié des mariages, était de 23.6 chez les hommes célibataires et de 21.5 chez les femmes célibataires. Quant à l'âge moyen, il était de 24.9 pour les hommes célibataires et de 22.5 pour les femmes célibataires.

**Religion.** Le tableau 4.50 donne certaines indications de l'influence de la religion sur le choix du conjoint. La majorité des mariages au Canada ont été contractés entre coreligionnaires. La proportion de ces mariages était plus élevée chez les Juifs et les Catholiques romains, et plus faible chez les Anglicans, les Baptistes, les Presbytériens et les membres de l'Église Unie.

### 4.8.2 Divorces

Le nombre de jugements définitifs de divorce rendus au Canada a fortement augmenté par suite des modifications apportées en 1968 à la législation sur le divorce. Le nombre de divorces s'est élevé à plus de 50,600 en 1975, contre une moyenne de 11,000 environ par an pour la période 1966-68. En 1975, l'Alberta a enregistré un taux de divortialité de 309.7 pour 100,000 personnes, et la Colombie-Britannique de 306.6, les plus élevés de toutes les provinces. Par comparaison, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont connu les taux les plus bas, soit respectivement 69.2 et 63.7 (tableau 4.32).

**Sexe des demandeurs.** Le tableau 4.51 montre que le nombre de divorces accordés en 1975 aux demandeurs de sexe féminin (33,538) était près de deux fois supérieur à celui des divorces prononcés en faveur des demandeurs de sexe masculin (17,073). Ces chiffres donnent un ratio de 51 divorces accordés à des hommes pour 100 divorces accordés à des femmes.

**Causes de divorce.** Un jugement de divorce peut comporter la mention d'une ou de plusieurs causes. Le tableau 4.52 montre qu'en 1975 la séparation pour au moins trois ans était la cause la plus fréquente de divorce, car elle figurait pour 33.0% de l'ensemble des causes déclarées. Venaient ensuite l'adultère (30.0%), la cruauté mentale (16.5%) et la cruauté physique (13.9%).

**Enfants à charge.** Sur les 50,611 divorces accordés en 1975, 42.4% ne touchaient aucun enfant à charge. Le tableau 4.53 indique que la proportion des divorces mettant en cause des enfants à charge est passée de 55.8% en 1972 à 57.6% en 1975. Dans le cas de ces divorces, près de deux sur cinq ne mettaient en cause qu'un seul enfant, et près du tiers, deux enfants.

**Durée du mariage.** La durée du mariage dans 15.6% des cas de divorce au Canada en 1975 était inférieure à cinq ans, et dans 45.0% des cas, inférieure à 10 ans. La tendance à court terme sur cinq ans indique un raccourcissement relatif de la durée moyenne du mariage avant le divorce. Le tableau 4.54 montre qu'en 1972, 15.3% seulement des divorces concernaient des mariages qui avaient duré moins de cinq ans, et 26.7% des mariages qui avaient duré moins de 10 ans. La durée médiane du mariage pour les divorces enregistrés en 1972 était de 12.1 ans, comparativement à 11.4 en 1975.

**État matrimonial.** Pour plus de neuf personnes divorcées sur 10 en 1975, il s'agissait d'un premier divorce. Un peu plus de 5% des divorces ont été accordés à des personnes qui étaient divorcées au moment de leur dernier mariage, et un peu moins de 2% à des personnes qui étaient veuves (tableau 4.55).